

## CONDITIONS DE VENTE HOLIDAY GREEN

Un contrat non signé sera considéré comme nul. La réservation sera prise en compte une fois l'acompte (30% du montant du séjour + 40€ de frais de réservation) versé. La confirmation finale ne sera définitive qu'à réception du solde et du bon de réservation un mois avant l'arrivée. L'accès au domaine n'est autorisé qu'aux personnes dont le nom figure sur le contrat de location (6 pers maxi).

### CAUTION POUR LES LOCATIONS :

- caution de 200€ en cb ou en espèces
- cette caution est obligatoire et sera rendue le jour de votre départ.

### FORFAIT MÉNAGE :

- ménage non fait au départ : 70€ (90€ pour les patchwork, pop art & family)

### Conditions d'annulation en 2018, Holiday Green vous offre l'assurance annulation !

Elle vous garantit le remboursement des sommes versées au jour de l'annulation, suite à un évènement exceptionnel : décès, accident corporel invalidant, hospitalisation du signataire du contrat, de son conjoint, de l'un de ses ascendants ou descendants (photocopie livret de famille exigée, certificat de décès ou d'hospitalisation), licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint, dommages importants atteignant vos biens immobiliers.

Toute annulation garantie par l'assurance annulation devra nous être signalée par lettre recommandée accompagnée de tous documents et justificatifs au plus tard trois jours après l'évènement entraînant l'annulation.

Aucun remboursement ne sera consenti si l'un de ces évènements survient lors de votre séjour ou en cas de départ anticipé.

Dans le cas contraire les sommes versées vous seront restituées déduction faite des frais de réservation (40€)

Le remboursement interviendra dans un délai de 30 jours à réception du dossier complet.

La garantie prend effet dès la souscription du contrat de location et expire la veille du premier jour du séjour à minuit.

### NON PRESENTATION LE JOUR DE L'ARRIVEE :

Merci de nous contacter. Sinon, la réservation est gardée jusqu'au lendemain 10h. Après ce délai, la réservation est annulée et 100% du séjour conservés.

### CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le solde de votre séjour s'effectuera un mois avant votre arrivée. La confirmation définitive de votre séjour ne se fera qu'une fois votre solde reçu. L'acompte et le solde devront s'effectuer par chèque, chèque vacances avec talon, carte bancaire ou par virement.

### IMPORTANT :

- Les draps et linges de maison ne sont pas fournis. (Sauf dans certaines locations où ceci est indiqué dans le descriptif)

Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

- L'accès au domaine n'est autorisé qu'aux personnes dont le nom figure sur le contrat de location (6 personnes maximum précisément nommées). Afin d'assurer la tranquillité des résidents et des familles, les groupes ne sont pas acceptés dans le domaine. Seules les familles sont acceptées. En cas de fausse déclaration lors de la réservation, la Direction se réserve la possibilité d'annuler la réservation, les arrhes étant conservées.

1 seul animal (de moins de 5 kg) par emplacement (catégories 1 & 2 interdites).

### RGPD – Politique de confidentialité

En Acceptant les conditions générales de vente, vous avez lu et accepté notre politique de confidentialité <https://www.holidaygreen.com/fr/politique-de-confidentialite>

## REGLEMENT INTERIEUR HOLIDAY GREEN

### 1 - CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et à séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil ou par le gestionnaire. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping HOLIDAY GREEN implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur. Il est rappelé que le domaine est réservé à une clientèle de vacanciers et qui n'y élit pas domicile. Le port du bracelet est obligatoire. Toute personne sans bracelet se verra refuser l'accès aux structures et aux services du domaine.

### 2 - FORMALITES DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le domaine devra au préalable se présenter au responsable de la Réception.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

**1)** Le nom et les prénoms ; **2)** La date et le lieu de naissance ; **3)** La nationalité ; **4)** Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

### 3 - INSTALLATION

La tente ou la caravane et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant, sans pouvoir excéder 30% de la superficie de l'emplacement.

### 4 - BUREAU D'ACCUEIL

Ouvert de 9h à 18h (9h à 19h en haute saison). On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un livre de réclamations ou une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

#### **5 - AFFICHAGE**

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

#### **6 - MODALITES DE DEPART**

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

#### **7 - BRUIT ET SILENCE**

Les usagers du domaine sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Le silence doit être total entre 23h00 et 07h00.

#### **8 - VISITEURS**

Les visiteurs peuvent être admis à HOLIDAY GREEN après accord du gestionnaire ou son représentant. Les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer à HOLIDAY GREEN, le campeur qui les reçoit, est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites sur le domaine. Elles devront rester sur le parking. Un maximum de 8 personnes (comprenant le client plus ses visiteurs) sont autorisées pendant la journée à titre payant.

#### **9 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VEHICULES**

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 Km/h. La circulation est interdite entre 23h00 et 7h00.

Ne peuvent circuler dans le domaine que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les abris de camping et les aires de retournement, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

#### **10 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les "caravaniers" doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage

du linge se fera le cas échéant au séchoir commun. Cependant, il est toléré jusqu'à 10 h à proximité des abris, à la condition qu'il soit très discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

#### **11 - SECURITE**

**INCENDIE** : Les barbecues et les feux ouverts (bois, charbon...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

**VOL** : La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Bien que le gardiennage, soit assuré, les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

#### **12 - JEUX**

L'accès aux différentes aires de jeux se fait sous l'entière responsabilité des usagers. Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

La salle de réunion ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. Les enfants devront être sous la surveillance de leurs parents.

### 13 - GARAGE MORT

Le garage mort des mobil-homes est admis. Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le domaine qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. La direction n'est pas responsable de ce matériel en l'absence du propriétaire. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau sera due pour le garage mort.

### 14 - INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

### CONDITIONS PARTICULIERES

La journée camping est décomptée de 14h00 à 10h00. L'emplacement devra être libéré à midi. Toute journée commencée est due. La location de résidence mobile se fait du samedi 16h00 au samedi 10h00. Une caution sera exigée. Au-delà de ces heures, un forfait visiteur sera redevable.

## CONDITION GENERALES DE VENTE SUNELIA

### EMPLACEMENT PLEIN AIR

Le forfait de base comprend :

- ✓ 1 personne, la 2ème personne est gratuite
- ✓ L'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car
- ✓ L'emplacement pour 1 voiture
- ✓ L'accès aux sanitaires
- ✓ L'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec suppléments dans chaque établissement

### HÉBERGEMENT

Le forfait de base comprend :

- ✓ 4 à 8 personnes (bébés et enfants compris), selon la capacité d'accueil de l'hébergement loué
- ✓ L'emplacement pour 1 voiture
- ✓ L'accès aux animations, services et équipements de loisirs, à l'exception de ceux indiqués avec suppléments dans chaque établissement.
- ✓ Nos hébergements sont entièrement équipés en ustensiles de cuisine, vaisselle, mobilier, couvertures et oreillers.
- ✓ Dans la plupart des établissements, les draps ne sont pas fournis, possibilité de location sur place, sur réservation.

Les établissements Sunélia refuseront l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué (bébé et enfants compris).

Tous les prix de location figurant dans le présent catalogue sont TTC. La TVA appliquée est celle en vigueur actuellement à la date d'édition du présent catalogue au taux de 10%. Toute modification de ce taux entre la date de réservation et la date du séjour, entraînera la modification des prix de location TTC en conséquence.

### CAUTION

En hébergement, une caution de 500€ maximum vous sera demandée à votre arrivée. Cette caution vous sera restituée à la fin du séjour ou renvoyée 5 jours après votre départ, après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme forfaitaire sera retenue si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ.

### TAXE DE SÉJOUR

Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes d'implantation des établissements, et n'est pas incluse dans le prix du séjour

(Voir tableau "Suppléments divers" de chaque établissement).

### FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier d'un montant maxi de 40€ vous seront facturés lors de votre réservation en emplacement plein air et en hébergement.

### CONDITIONS DE RÈGLEMENT

- ✓ Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, un règlement de 30% du montant du séjour, majoré des frais de dossier, doit être réglé lors de la réservation.
- ✓ En hébergement et en emplacement plein-air, le solde doit être réglé 30 jours avant la date de votre arrivée.
- ✓ Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'intégralité du montant du séjour majoré des frais de dossier doit être effectuée lors de la réservation.

À réception de votre demande de réservation, l'établissement sélectionné vous enverra, en fonction des places disponibles, une confirmation de location.

Toutefois, il convient de téléphoner pour connaître les disponibilités, préalablement à l'envoi de votre courrier.

### **DÉLAI DE RÉTRACTION**

En vertu de l'article L121-21-8 loi du 2014-344 du code de la consommation l'ensemble des services et prestations proposés sur ce site, n'est pas soumis au droit de rétraction prévu aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs commandés sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation ci-jointes

### **ANNULATION**

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception) auprès de l'établissement. En cas d'annulation, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

- ✓ les frais de dossier
- ✓ un montant égal à 20% du coût intégral de votre séjour, en cas d'annulation à plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée.
- ✓ le montant intégral de votre séjour, en cas d'annulation à moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une assurance complémentaire vous permettant d'obtenir le remboursement du montant de votre séjour en cas d'annulation suivant certaines conditions pourra vous être proposée par l'établissement (se reporter aux conditions particulières de vente de l'établissement).

### **HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

- ✓ Pour les jours et heures d'arrivée et de départ, voir tableau des tarifs de chaque établissement
- ✓ Le dépassement des horaires, entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.
- ✓ En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la facturation sera établie sur la base des dates d'arrivée et de départ définies sur le contrat de réservation. Si vous ne vous présentez pas, passé 48 heures sans nouvelles de votre part par écrit, votre réservation sera annulée et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

### **ANIMAL DOMESTIQUE**

- ✓ Les animaux sont acceptés dans certains établissements en emplacement plein air et en hébergement avec supplément, payable à la réservation (voir tableau « Suppléments divers » de chaque établissement).
- ✓ En hébergement, quand ils sont acceptés, un seul par location.
- ✓ Lorsqu'ils sont admis (voir tableau "Suppléments divers" de chaque établissement), vous devez les tenir en laisse et pouvoir présenter leur carnet de vaccination à jour et leur tatouage. Les chiens de race Rottweilers, American Staffordshire Terriers, Staffordshire Terriers, Rosas, ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux 4 races citées précédemment sont formellement interdits.

### **DIVERS**

Dans certains établissements le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée de votre séjour.

Les prix s'entendent TTC.

### **LITIGE**

En cas de litige, la juridiction compétente sera celle du lieu d'implantation de l'établissement. En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont disponible sur le chaque site. Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons : par voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr), ou par voie postale : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris

### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur de l'établissement. Seul l'établissement répond des obligations au titre de ce règlement à l'égard du client. La société Sunelia ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de manquement d'un établissement à ses obligations.

### **DROIT À L'IMAGE**

Lors de votre séjour sur nos campings, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos plaquettes publicitaires, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

### **NOTE IMPORTANTE**

Aucune brochure ne peut être à l'abri d'éventuelles erreurs. Veuillez-vous faire confirmer les prix à la réservation, seuls les prix mentionnés sur votre facture seront contractuels.